

## Engagements de la profession des Travaux Publics en matière d'apprentissage

Sous le haut patronage  
de Muriel Pénicaud, ministre du Travail

---

La loi du 5 septembre 2018 réforme profondément le système de l'apprentissage afin d'en faire une voie privilégiée d'insertion des jeunes. Soutenue par la Fédération Nationale des Travaux Publics, cette réforme permet de renforcer, de manière significative, le rôle des branches, considérant l'impérieuse nécessité de faire mieux correspondre les offres de formation aux besoins des entreprises.

La branche des Travaux Publics s'est toujours beaucoup investie dans la valorisation de ses métiers. À ce titre, elle a fait de l'apprentissage une véritable voie d'excellence pour les entreprises de Travaux Publics. Plus de 8 000 apprentis préparent aujourd'hui une formation professionnelle aux métiers des Travaux Publics, du niveau CAP au niveau Bac+5. En 10 ans, les Travaux Publics ont réussi à doubler le nombre d'apprentis dans la profession et à développer une filière complète de formation par apprentissage.

À l'heure où le sujet du recrutement revient en force dans les Travaux Publics, grâce à une reprise d'activité dans le secteur permise par la hausse de la commande publique et en prévision des engagements pris par le gouvernement en matière d'investissement dans les infrastructures, la FNTP entend mobiliser ses entreprises, son réseau et ses établissements de formation pour former, qualifier et insérer durablement des jeunes.

Elle a lancé avec l'État une étude prospective dans le cadre du Plan investissement dans les compétences 2018-2022 (PIC) dont les conclusions sont attendues pour la fin de l'année 2018. Les préconisations du contrat d'étude prospective devront permettre à la branche de faire évoluer son offre de formation en fonction de l'évolution des métiers et des besoins des entreprises.

**Dès lors que la loi d'orientation sur les mobilités retiendra un scénario ambitieux, la profession des Travaux Publics s'engage à augmenter ses effectifs d'apprentis de 50 % en 5 ans, soit passer de 8 000 à 12 000 apprentis.**

Pour atteindre cet objectif, la FNTP déploiera un plan global d'actions :

## **I. Promouvoir les métiers des Travaux Publics et l'apprentissage**

- ▶ Auprès des jeunes et de leurs parents, mais aussi des enseignants et conseillers d'orientation, afin de leur proposer une orientation de qualité et d'éviter les échecs :
  - lancer une grande campagne de communication auprès des jeunes et de leurs prescripteurs afin de promouvoir et de valoriser les métiers des Travaux Publics ;
  - mettre en place un dispositif favorisant l'accueil d'élèves de 3<sup>e</sup> en stage d'observation dans les entreprises de Travaux Publics ;
  - poursuivre les actions menées chaque année auprès des enseignants et de leurs élèves et proposer des supports de cours innovants.

## **II. Améliorer la qualité des formations par apprentissage**

- ▶ Poursuivre la création de ressources pédagogiques à destination des formateurs de CFA :
  - création de ressources par les CFA TP dans le cadre du projet wikitp, qui vise à mettre en place de nouvelles méthodes pédagogiques d'individualisation des parcours dans nos centres de formation, en s'appuyant notamment sur des ressources disponibles sur le site wikitp.fr
- ▶ Intégrer les nouvelles compétences émergentes, identifiées dans le cadre du contrat d'étude prospective, dans les formations initiales TP.
- ▶ Accroître l'implication des entreprises dans la formation initiale pour une meilleure transmission des savoir-faire professionnels :
  - stages pour les formateurs de CFA en entreprise ;
  - visites de CFA pour les entreprises et les maîtres d'apprentissage.
- ▶ Favoriser la mobilité des apprentis à l'international :
  - poursuivre les actions menées dans le cadre du programme Erasmus + ;
  - renforcer la participation des apprentis aux Euroskills et Wordskills (Olympiades des métiers aux niveaux européen et mondial).

## **III. Construire une offre de formation initiale adaptée aux besoins de la profession**

- ▶ Adapter la carte des formations aux métiers des Travaux Publics en fonction des besoins des entreprises, identifiés dans chaque région dans le cadre du contrat d'étude prospective.
- ▶ Développer des campus d'Excellences comme le campus des Travaux Publics d'Égletons.

## **IV. Renforcer la collaboration entre les centres de formation de la profession**

- ▶ Mettre en place et assurer la promotion et le pilotage du réseau des centres de formation de la profession « Excellences TP ».

- ▶ Renforcer la complémentarité des centres de formations des TP.
- v. Favoriser la mise en relation des entreprises et des apprentis et renforcer la qualité de l'accueil des apprentis dans les entreprises de Travaux Publics**
- ▶ Développer une bourse de l'apprentissage :
    - mise en ligne des offres des entreprises et des candidatures des apprentis via la rubrique « emplois » du site fntp.fr
  - ▶ Organiser, en régions, des forums de recrutement spécifiques TP dédiés à l'apprentissage.
  - ▶ Renforcer le dispositif de l'Ordre des Tuteurs des Travaux Publics.
- vi. Faire de la santé au travail une priorité pour tous les apprentis**
- ▶ Renforcer les actions de prévention dans la formation des apprentis :
    - opération « 100 minutes pour la vie » animée par l'OPP-BTP ;
    - plate-forme tp-carte-securite.fr sur les risques génériques sur les chantiers.
  - ▶ Rendre obligatoire la formation « Prévention des Risques liés à l'Activité Physique et à l'Ergonomie » (PRAPE).
  - ▶ Rendre obligatoire la formation de « Sauveteur-Secouriste du Travail » (SST) et la préparation du brevet SST.
- vii. Veiller à l'accompagnement social du jeune pendant sa formation ainsi qu'en fin d'études pour qu'il réussisse son insertion dans la vie active**
- ▶ Poursuivre les actions menées dans le cadre du partenariat entre PRO-BTP et le CCCA-BTP proposant une gamme de prestations sociales individuelles et collectives pour les apprentis : aides au permis de conduire, prêt pour l'achat d'un premier véhicule, complémentaire santé...
  - ▶ Concevoir un module de préparation au processus de recherche d'emploi en vue de l'intégrer dans les formations aux métiers des TP.

Paris, le 8 octobre 2018

Le Président de la FNTF,  
Bruno Cavagné

La ministre du Travail,  
Muriel Pénicaud

